



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ST JEAN DE SERRES À 19H00
SÉANCE DU 09 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 09 janvier à 19h00, le Conseil municipal de Saint Jean de Serres, régulièrement convoqué le 05 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Jacqueline JANIEC, Maire.

Madame le Maire procède à l'appel des membres :

	Présent(e)	Absent(e)	A donné pouvoir à
JANIEC Jacqueline	X		
ROUX Andrée	X		
ENGELIBERT Fabien	X		
FAYADA Alain	X		
ZANÉ Daniel	X		
DARDON Elsa	X		
BORNANCIN Édith		X	
VIOLA Dario	X		
BACARESSE Vivien	X		
BOUEZDA-CABANE Marie		X	
MONTEIL Danièle		X	
CHAPON Boris		X	
DESTIENNE Monique		X	
ROUVIERE Catherine		X	

Le quorum étant atteint, le Conseil peut, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, valablement délibérer.

La séance est ouverte à 19h10.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal nomme, à l'unanimité, Monsieur Alain FAYADA pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Madame le Maire demande aux membres s'ils ont des questions ou observations concernant le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2025.

Aucune remarque n'étant formulée, Madame le Maire propose de passer au vote.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2025.

Ordre du jour :

- ❖ Approbation du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2025
- ❖ Election d'un adjoint suite à la démission du 2^{ème} adjoint
- ❖ Tableau des indemnités de fonctions du maire et des adjoints

1 – D01-090126 – ÉLECTION D'UN ADJOINT SUITE À LA DÉMISSION DU 2^{ÈME} ADJOINT

Rapporteur : Jacqueline JANIEC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-7, L 2122-7-1, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°D04_070425 du 07 avril 2025 portant création de trois postes d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°D05_070425 du 07 avril relative à l'élection des adjoints au maire,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au maire suite à la démission de Monsieur Fabien ENGELIBERT de son poste de 2^{ème} adjoint (en conservant néanmoins son mandat de conseiller municipal) et après acceptation de Monsieur le préfet du Gard par courrier reçu le 24 décembre 2025,

Considérant qu'un poste d'adjoint est vacant,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant d'un adjoint,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Le Conseil municipal est invité à procéder à l'élection d'un adjoint dans les conditions réglementaires et conformément à la délibération n°D04_070425 en fixant le nombre.

Le Conseil municipal :

- **DÉCIDE** de remplacer le poste d'adjoint vacant et que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.
- **PROCÈDE** à l'élection du 2^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Deux assesseurs ont été désignés : Monsieur Vivien BACARESSE et Monsieur Daniel ZANÉ

Est candidate : Madame Elsa DARDON

Il est ensuite procédé aux opérations de vote. Chaque Conseiller, à l'appel de son nom s'est approché de la table de vote et a déposé son enveloppe dans l'urne. Après le vote du dernier Conseiller, les assesseurs, ont immédiatement procédé au dépouillement.

Résultats du scrutin – élection du 2^{ème} Adjoint :

Nom et prénom du (des) candidat(s) :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	a	0
Nombre de votants	b	8
Nombre de suffrages blancs et enveloppes vides	c	0
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	d	0
Nombre de suffrages exprimés (b - c - d)	e	8
Majorité absolue	f	5
Nombre de suffrages obtenus		8

Madame Elsa DARDON est désignée en qualité de 2^{ème} adjointe au maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

2 – D02-090126 – TABLEAU DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

RAPPORTEUR : Jacqueline JANIEC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants ;
Vu la délibération n°D03_070425 du 07 avril 2025 portant élection du Maire ;
Vu la délibération n°D04_070425 du 07 avril 2025 fixant le nombre d'Adjoints au Maire à trois ;
Considérant que la Commune compte 549 habitants ;
Considérant que pour une commune de 549 habitants, le taux maximal de l'indemnité de fonctions du maire est fixé à 40,30 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et à 10,7 % pour les Adjoints (indice brut terminal de l'échelle indiciaire = 1027) ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal ;

Madame Jacqueline JANIEC, Maire, rappelle au Conseil municipal que, sauf délibération contraire, dans les communes de moins de 1.000 habitants, l'indemnité du Maire est fixée au taux maximal.

Il est demandé au Conseil municipal de se prononcer sur l'indemnité du Maire et des trois Adjoints :

- Madame Jacqueline JANIEC, Maire
- Madame Andrée ROUX, 1ère Adjointe
- Madame Elsa DARDON, 2ème Adjointe
- Monsieur Alain FAYADA, 3ème Adjoint

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

- **DE FIXER** les indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints au Maire telles que présentées ci-dessus avec effet immédiat.
- **INDIQUE** que les indemnités de fonctions seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS ALLOUÉES AU
MAIRE ET AUX ADJOINTS AU MAIRE POUR UNE COMMUNE
DE 500 À 999 HABITANTS**

(en vertu de l'article L2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

FONCTIONS	NOMS	% DE L'INDICE BRUT TERMINAL EN VIGUEUR	MONTANTS BRUTS MENSUELS
MAIRE	Jacqueline JANIEC	40,30	1656,54 €
1^{ère} ADJOINTE	Andrée ROUX	10,7	439,83 €
2^{ème} ADJOINT	Elsa DARDON	10,7	439,83 €
3^{ème} ADJOINT	Alain FAYADA	10,7	439,83 €

MONTANT TOTAL ALLOUÉ	2976,03 €
-----------------------------	------------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H30.

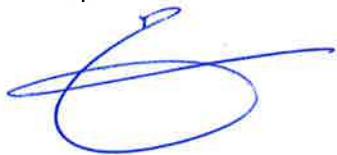
DÉLIBÉRATION PRISES LORS DE LA SÉANCE DU 09 JANVIER 2026

1	D01-090126	ÉLECTION D'UN ADJOINT SUITE À LA DÉMISSION DU 2 ^{ème} ADJOINT
2	D02-090126	TABLEAU DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Liste des membres présents lors de la séance du 09 janvier 2026 :

- Jacqueline JANIEC
- Andrée ROUX
- Fabien ENGELIBERT
- Alain FAYADA
- Daniel ZANÉ
- Elsa DARDON
- Dario VIOLA
- Vivien BACARESSE

Madame le Maire,
Jacqueline JANIEC



Le Secrétaire,
Alain FAYADA



QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

NÉANT